

**ARRETE DU MAIRE  
NUMERO 2025-126**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par le service communication et événementiel de la ville de Tinquieux concernant l'organisation d'un cortège du monument aux morts avenue du 29 Août 1944 en passant par le cimetière des Frères Glorieux rue des Frères Glorieux jusqu'au Collège Paulette Billa rue Kléber le jeudi 8 mai 2025 de 14h00 à 18h00 à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le 8 mai 2025 de 14h00 à 18h00, le service communication et événementiel de la ville de Tinquieux est autorisé à organiser un cortège (piétons plus véhicules) avenue du 29 août 1944, rue des Frères Glorieux, avenue du Champ Paveau et rue du Général Kléber à Tinquieux. Le stationnement sera strictement interdit sur l'avenue du 29 Août 1944 côté pair depuis l'intersection de la rue Werkeyn jusqu'à l'intersection de la rue des Anémones. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

**ARTICLE 2 :** Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

**ARTICLE 3 :** Le service communication et événementiel de la ville de Tinquieux sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

**ARTICLE 4 :** Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Sous-Préfet de Reims,  
Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,  
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,  
Transdev,  
Le service communication et événementiel de la ville de Tinquieux.

Fait à Tinquieux le 4 avril 2025.

Le Maire,

